



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Jamaïque

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Jamaïque est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 15 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2022-2026.

* E/ICEF/2022/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Petit État insulaire en développement des Caraïbes, la Jamaïque compte une population de 2 726 000 habitants, dont 27,3 % (soit 745 491 individus) sont des enfants. En 2019, le revenu national brut par habitant y était de 5 250 dollars.
2. En dépit de son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, la Jamaïque continue de se heurter à d'importants problèmes économiques, sociaux et de sécurité nationale, auxquels s'ajoutent les pressions exercées sur son environnement naturel, et l'aggravation des conséquences du changement climatique, lesquelles affectent également la survie et le développement des enfants. Sur le plan économique, le pays affiche une croissance en berne, un fort endettement public, et une vulnérabilité aux chocs extérieurs.
3. La réduction progressive des niveaux de pauvreté au cours de la dernière décennie ne doit cependant pas masquer qu'en 2018, un enfant sur six vivait encore dans la pauvreté. Les inégalités sociales en matière d'accès à des services de santé et d'éducation de qualité, ainsi que les niveaux élevés de violence au sein des familles et des communautés exacerbent la pauvreté des enfants. Ces facteurs contribuent aux multiples privations que subissent les enfants. La crise économique due à la COVID-19, qui a entraîné la réduction du revenu de près de 80 % des ménages ayant des enfants, influe également sur la pauvreté des enfants.
4. La violence est l'un des problèmes les plus cruciaux que doit résoudre la Jamaïque. Le pays a le deuxième plus fort taux d'homicides de la région Amérique latine et Caraïbes : 49 décès pour 100 000 personnes (2019). Dans 80 % des cas, les homicides sont classés comme étant en lien avec les gangs. Les auteurs et les victimes sont principalement de jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans. Pour lutter contre ce climat de violence, la Jamaïque doit s'attaquer à la banalisation de la violence dans la société, aux faibles niveaux d'instruction, à l'exclusion sociale et au chômage des jeunes, ainsi qu'aux faibles capacités des forces de maintien de l'ordre.
5. Les Jamaïcains sont exposés à la violence depuis leur plus jeune âge. Tolérée par la loi, la discipline violente exercée par les parents ou les personnes s'occupant d'enfants dans le cadre familial représente de loin la forme la plus courante de violence subie par les enfants et concerne 85 % d'entre eux.
6. Le taux de violence élevé affecte les jeunes et les adolescents, qu'elle soit sexuelle, liée aux gangs ou qu'elle se manifeste sous la forme d'actes d'intimidation. La sûreté et la sécurité des enfants qui sont placés en structures d'accueil publiques ou en conflit avec la loi sont également compromises. Les filles sont plus susceptibles de subir la violence sexuelle. Environ 21 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans déclarent avoir subi ce type de violence. Les garçons de leur côté risquent plus que les filles d'être victimes de violences physiques ou de tomber dans la criminalité.
7. En 2018, 1 308 enfants en conflit avec la loi, dont environ 83 % étaient des garçons, ont comparu devant les tribunaux. Les enfants issus de communautés à faible revenu et de régions à forte criminalité sont souvent les premières victimes des dysfonctionnements du système judiciaire, dont la discrimination et la stigmatisation. Les enfants en conflit avec la loi font l'objet de formes graves d'exclusion et de stigmatisation, lesquelles entravent de manière considérable leur réinsertion dans la société.
8. La Jamaïque a accompli des progrès remarquables s'agissant de certains indicateurs relatifs à la santé, dont le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans,

la vaccination, les accouchements assistés par un personnel médical qualifié¹, et la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Néanmoins, les privations persistantes en matière de nutrition et de santé des adolescents sont particulièrement préoccupantes. Seuls six nouveau-nés sur dix sont allaités au sein dans l'heure qui suit leur naissance, et seulement 23,8 % des nourrissons âgés de moins de 6 mois sont exclusivement allaités au sein. D'après les estimations, 8,5 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de surcharge pondérale. La prévalence du surpoids augmente de manière exponentielle jusqu'à l'adolescence. Environ deux adolescents sur dix souffrent de surcharge pondérale et un sur dix d'obésité.

9. L'introduction prématurée d'une alimentation d'appoint inappropriée pendant l'allaitement maternel ainsi que l'accès facile aux produits alimentaires malsains représentent des problèmes pour les ménages à faible revenu. Les aliments sains, comme les fruits et les légumes, sont plus chers que les produits alimentaires transformés et issus de la restauration rapide.

10. Les adolescents se heurtent à de multiples obstacles pour accéder à une éducation complète en matière de santé sexuelle et procréative et à des services de santé adaptés. Cela a contribué à l'augmentation des comportements à risque, y compris les rapports sexuels monnayés ou non protégés et, inversement, à la diminution des connaissances sur la manière de prévenir la transmission du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles. Avec 70 naissances pour 1 000 adolescentes (âgées de 15 à 19 ans), la Jamaïque est l'un des pays caribéens anglophones où le taux de grossesses chez les adolescentes est le plus élevé. La précocité des relations sexuelles et la forte prévalence des violences et abus sexuels contre des enfants aggravent la situation.

11. Les adolescents et les jeunes gens ont toutes les peines du monde à accéder aux services de santé mentale, une situation encore aggravée par la pandémie actuelle de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les données d'une enquête réalisée avant la pandémie montrent qu'un élève sur quatre avait pensé au suicide. D'après le Ministère de la santé et du bien-être, un peu plus de 70 % des personnes prises en charge dans les hôpitaux après une tentative de suicide étaient des adolescents et des jeunes, dont sept sur dix étaient de sexe féminin.

12. Si la Jamaïque a grandement amélioré l'accès à l'éducation, atteignant pratiquement la couverture universelle dans l'enseignement préprimaire et primaire, des lacunes majeures persistent cependant. La pauvreté, la piètre qualité des services éducatifs et la violence ne sont pas sans lien avec les mauvais résultats scolaires chroniques (notamment chez les garçons). En moyenne, les enfants jamaïcains accomplissent 11,7 années de scolarité, lesquelles ne correspondent cependant qu'à 7,2 années d'apprentissage si on les compare aux systèmes les plus performants. Cela représente un écart important en matière d'apprentissage (4,5 années), qui affecte de manière disproportionnée les enfants issus des quintiles les plus pauvres, puisque la situation socioéconomique continue d'être un facteur déterminant dans l'accès aux meilleurs établissements scolaires. Le nombre d'élèves franchissant les différentes étapes de l'enseignement secondaire demeure faible et leur répartition inégale. Seuls 23 % des élèves jamaïcains entament des études supérieures.

13. On estime à 50 000 le nombre d'adolescents qui, bien qu'en âge de fréquenter le secondaire, sont déscolarisés. Trois sur cinq sont des garçons. Les problèmes financiers et les grossesses sont les principales raisons pour lesquelles les enfants issus des quintiles les plus pauvres abandonnent leurs études. Le décrochage et les mauvais résultats scolaires contribuent à l'augmentation du nombre de jeunes « livrés

¹ Environ 95 % des nourrissons jamaïcains sont pleinement vaccinés, et 99 % des accouchements sont assistés par un personnel médical qualifié.

à eux-mêmes » – ou, selon l'expression consacrée, « déscolarisés et sans emploi ni formation » – qui représentent environ 35 % des jeunes âgés de 14 à 24 ans.

14. Depuis mars 2020, la crise due à la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture prolongée des établissements scolaires et le recours accru à l'enseignement à distance. L'absence d'accès fiable aux technologies connexes a creusé les disparités existantes en matière d'apprentissage à tous les niveaux, en particulier pour les enfants vivant en milieu rural et les enfants handicapés. D'après les estimations du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information, la fermeture des établissements scolaires a totalement interrompu l'apprentissage de quelque 120 000 enfants. Compte tenu de ces problèmes, les Jamaïcains risquent de perdre 1,3 année supplémentaire de scolarisation ajustée sur l'apprentissage.

15. Bien que dotée d'un programme national de protection sociale bien établi qui contribue de manière déterminante aux efforts visant à réduire la pauvreté, la Jamaïque doit encore parvenir à satisfaire les besoins de certains des enfants les plus défavorisés. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a mis en relief la nécessité constante de renforcer le système pour qu'il soit mieux adapté aux enfants, plus inclusif et plus réactif aux chocs pour faire face aux situations d'urgence soudaines.

16. D'importantes améliorations sont encore nécessaires en matière de ciblage et de couverture du programme national de transferts monétaires conditionnels. D'après les estimations actuelles, environ 53 % des enfants vivant dans l'extrême pauvreté ne sont pas couverts et autour de 62 % des bénéficiaires directs ne sont pas pauvres.

17. De plus, s'ils apportent un soutien essentiel, les programmes de protection sociale ne sont cependant pas suffisamment adaptés aux besoins spécifiques des bénéficiaires. Au cours de l'exercice 2018/2019, la Jamaïque a consacré environ 0,7 % de son produit intérieur brut à la protection sociale des enfants (âgés de 0 à 14 ans). Néanmoins, la valeur des prestations sociales demeure faible par rapport au seuil de pauvreté national et ne tient pas compte des situations particulières des familles d'enfants handicapés, dont les dépenses en matière de soins de santé, d'équipement et d'adaptation du logement sont nettement plus élevées.

18. Des lacunes importantes persistent dans l'accès aux services élémentaires de qualité, en particulier pour les familles les plus pauvres et les enfants handicapés. Les investissements publics sont limités par la diminution de l'espace budgétaire, la mauvaise affectation des ressources au sein des ministères de tutelle et entre ces derniers, l'inefficacité de la prestation de services, et le manque de données ventilées et opportunes aux fins de la prise de décisions et d'un plaidoyer fondés sur des données probantes.

19. La pandémie de COVID-19 aura des répercussions socioéconomiques durables sur les enfants jamaïcains, en particulier ceux qui sont issus de familles à revenu plus faible et de ménages dirigés par une femme. Elle affecte déjà la santé mentale, la sûreté et la sécurité des enfants, ainsi que leur progression scolaire. Environ huit ménages avec enfants sur dix ont accusé une perte de revenus, subissant par la suite une pénurie alimentaire. Les enfants sont plus sujets à l'anxiété, la peur, la frustration et la dépression depuis le début de la pandémie. Les agressions verbales à leur endroit se sont par ailleurs multipliées, et près de 20 % des ménages font état d'une augmentation des châtiments corporels.

20. Les crises climatique et environnementale n'épargnent pas la Jamaïque, qui est le vingt-et-unième pays au monde le plus exposé et vulnérable aux catastrophes et aux risques naturels. Ces 30 dernières années, la fréquence des phénomènes climatiques et météorologiques s'est accrue. Les cyclones tropicaux (tempêtes et ouragans), les précipitations excessives, les inondations, les sécheresses et les

glissements de terrain se soldent, entre autres, par des coûts économiques et environnementaux croissants.

21. Au vu des répercussions potentielles des catastrophes naturelles sur le développement du pays, et de leur probable intensité croissante dans les années à venir, il apparaît nécessaire de renforcer davantage la préparation aux situations d'urgence, la résilience et l'adaptation au changement climatique. Parmi les mesures à prendre, citons l'élaboration de stratégies de financement pertinentes pour faciliter l'adaptation au changement climatique et réduire les risques de catastrophe en tenant compte des besoins des enfants.

22. Les enseignements ci-après, tirés du programme de pays précédent, ont éclairé la rédaction du présent programme :

a) Le renforcement des systèmes et les stratégies de réforme publique et institutionnelle se sont avérés essentiels pour accroître le caractère évolutif et durable des interventions soutenues par l'UNICEF ;

b) Les partenariats public-privé ont permis d'améliorer l'efficacité de la prestation des services sociaux, d'élargir la couverture des services, et de mobiliser des ressources financières afin de tirer parti de l'innovation et d'obtenir des résultats en faveur des enfants ;

c) Compte tenu de la diminution des ressources budgétaires affectées aux investissements sociaux et de la nécessité de répondre à des besoins sociaux complexes avec moins de ressources financières, il est indispensable d'aider la Jamaïque à améliorer l'équité et l'efficacité des dépenses publiques actuelles dans les secteurs essentiels pour les enfants ;

d) La participation et l'engagement avisés des adolescents, en amplifiant la voix des enfants, en influençant et en éclairant les décisions des responsables politiques sur les questions clés concernant les adolescents, peuvent susciter des changements inédits.

Priorités du programme et partenariats

23. L'élaboration du programme de pays pour 2022-2026 s'appuie sur, entre autres contributions, la dernière analyse de situation en date, l'analyse commune de pays des Nations Unies, l'examen programmatique axé sur l'égalité des genres réalisé par les Nations Unies en 2019, l'analyse de la situation climatique pour les enfants (2020), l'enquête sur les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 sur les enfants, plusieurs évaluations et enseignements tirés, ainsi qu'une série de consultations stratégiques auprès du Gouvernement, d'organisations de la société civile, du secteur privé, d'enfants et d'adolescents.

24. Le principal partenaire de l'UNICEF est le Gouvernement de la Jamaïque, y compris ses ministères de tutelle. Les réalisations du programme s'alignent sur « Vision 2030 » (le programme national de développement à long terme), le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les objectifs de développement durable.

25. Les réalisations du programme contribuent aux deuxième, troisième et quatrième piliers du Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable des pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones, pour la période 2022-2026 : « dépendance économique et prospérité partagée » ; « égalité et bien-être » ; « résilience face au changement climatique et gestion des ressources naturelles » ; et « sûreté, justice et État de droit ».

26. L'objectif global du programme de pays est de contribuer aux efforts nationaux visant à permettre aux enfants et aux adolescents d'exercer leurs droits en réduisant progressivement les disparités et les inégalités, y compris dans les situations d'urgence. Les stratégies suivantes seront utiles à cette fin :

a) Les changements sociaux et comportementaux pour faire face à un éventail de contraintes, dont les normes sociales néfastes, dominantes et influentes, la violence à l'égard des enfants, la violence liée au genre et la stigmatisation associée aux problèmes de santé mentale ;

b) Les programmes transformateurs en matière de genre afin de modifier les stéréotypes et les normes y afférents dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des interventions et, ce faisant, susciter des changements systémiques dans la prestation de services, favoriser l'autonomisation des filles et des femmes tout en promouvant le dialogue et en mobilisant les hommes et les garçons ainsi que les femmes et les filles pour ainsi redéfinir les questions liées à la masculinité et à la violence ;

c) Le renforcement des systèmes afin de permettre aux interlocuteurs gouvernementaux de mettre en œuvre de manière efficace des solutions fondées sur des données probantes de sorte que les politiques, stratégies, plans, budgets et systèmes répondent globalement aux besoins des enfants et de leur famille, tout en améliorant l'accès aux services ainsi que la réalisation des droits des enfants et des adolescents ;

d) Les partenariats public-privé et l'engagement à tirer parti du pouvoir mobilisateur de l'UNICEF pour rassembler un large éventail de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris dans le secteur privé, et collaborer avec des organismes apparentés des Nations Unies et les institutions financières internationales afin d'accroître l'efficacité de la prestation de services, mais aussi d'accélérer l'obtention de résultats à grande échelle en faveur des enfants ;

e) L'exploitation de données probantes en tant que moteur de changement afin d'aider le Gouvernement à produire de telles données pouvant être utilisées pour influencer et éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes équitables, définir les questions émergentes et stratégiques, et mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux ;

f) L'innovation, les technologies et la transformation numérique dans le cadre de la collaboration avec le Gouvernement en vue d'accélérer les efforts visant à introduire l'innovation et à réaliser la transformation numérique en faveur de services publics plus efficaces ;

g) La communication et le plaidoyer fondés sur des données probantes afin d'aider l'UNICEF à amener les décideurs, les parties prenantes et les publics concernés à soutenir les mesures concrètes qui contribuent à la réalisation des droits des enfants.

27. Le programme de pays comprend cinq composantes, décrites dans les paragraphes 28 à 39. Toutes les composantes font écho aux stratégies sectorielles globales énoncées dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Les questions transversales, telles que l'égalité des genres, la préparation aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et la participation des enfants font partie intégrante de l'élaboration du programme. Conformément au Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, les réalisations du programme de pays incluront les résultats prioritaires en matière de genre, à savoir notamment la modification des normes relatives au genre, la violence liée au genre, l'éducation, la santé, et la production de données probantes.

Protection de l'enfance

28. Ce programme a pour ambition de contribuer à ce que tous les enfants jamaïcains grandissent à l'abri de la violence. L'UNICEF œuvrera à réduire les vulnérabilités des filles et des garçons tout en investissant dans le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et en appuyant le changement social et comportemental positif. Cette composante contribuera directement à la réalisation des priorités du Gouvernement énoncées dans le Plan d'action national pour une réponse intégrée ciblant les enfants et la violence (2018-2023).

29. L'UNICEF s'attachera à promouvoir les environnements plus sûrs pour les enfants et à améliorer l'accès, d'une part, aux services assurant un soutien de qualité et sensible au genre et, d'autre part, à la justice pour les enfants victimes d'actes de violence. L'organisation adoptera à cette fin les approches suivantes :

a) Renforcement des cadres fondés sur des données probantes afin de mieux protéger les enfants contre la violence ; mise au point de protocoles, de modèles et de systèmes multisectoriels de prestation de services relatifs à la prise en charge des cas ; et amélioration de la disponibilité et de la gouvernance des données ;

b) Amélioration de la prestation de services en renforçant l'identification, la communication et les mécanismes intégrés d'orientation concernant les enfants exposés au risque et victimes de violences ; renforcement des capacités et mise au point de systèmes d'assurance de la qualité pour les services adaptés aux enfants, sensibles au genre et résilients face aux situations d'urgence ; appui à la modélisation, à la mise à l'essai et à l'élargissement de nouvelles solutions de prise en charge axées sur la famille ; et amélioration de la prestation et du suivi des services d'assistance téléphonique aux enfants, de haute qualité et dotés des ressources suffisantes ;

c) Collaboration avec les communautés, les parents et les enfants en vue de générer des normes sociales et de genre positives, favorables aux programmes promouvant les compétences sociales et pratiques en prêtant attention aux droits de la personne, aux normes de genre, à la résilience et aux relations saines, et en proposant des solutions de remplacement positives aux enfants et aux adolescents ; mise en place de programmes sensibles au genre axés sur les compétences parentales pour aider les parents/personnes s'occupant d'enfants à établir avec ces derniers des relations étroites et non violentes ; et communication fondée sur des données probantes pour les stratégies de développement afin d'accroître les connaissances du public à cet égard, d'établir des consensus et de susciter des changements positifs au niveau des comportements, des pratiques et, à terme, des normes sociales.

30. L'UNICEF apportera son soutien à la collaboration multisectorielle et au renforcement des capacités pour s'attaquer à la violence envers les enfants à différents niveaux administratifs. Les principaux partenaires du Gouvernement sont, entre autres, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information et ses organes, l'Agence de protection de l'enfance et des services à la famille, la Commission nationale de soutien parental, le Ministère de la justice, le Ministère de la santé et du bien-être, le Ministère de la sécurité nationale, le Bureau de défense des enfants, le secteur universitaire, le secteur privé et des organisations de la société civile. Eu égard à leur rôle essentiel en matière de prévention, l'UNICEF fera en sorte d'aider ces organisations à mieux se positionner pour s'acquitter de leur mandat et honorer leurs engagements au sein du système de la protection de l'enfance.

Éducation

31. Conformément à l'approche fondée sur les droits de l'UNICEF, le programme vise à permettre aux filles et aux garçons d'apprendre et de grandir dans un environnement sûr. La réalisation stratégique globale escomptée est que, d'ici à 2026,

les filles et les garçons bénéficient de possibilités et de services de qualité et inclusifs en matière d'éducation, lesquels favorisent l'amélioration des résultats d'apprentissage, des compétences pratiques et des compétences professionnelles nécessaires à terme. L'UNICEF compte mettre en œuvre les stratégies suivantes :

a) Euvrer à l'élaboration d'une politique nationale de développement de la petite enfance complète, inclusive et plus performante, ainsi qu'à la mise en place de services visant à élargir l'accès des enfants d'âge préscolaire aux programmes de qualité à l'aide d'initiatives de plaidoyer et d'assistance technique, tout en intensifiant le plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements publics dans le développement de la petite enfance et du déploiement des interventions intersectorielles à plus grande échelle ; collaborer avec le secteur privé à la promotion de politiques favorables à la famille ;

b) Aider le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information à améliorer l'accès des enfants les plus défavorisés à l'éducation, leur maintien à l'école et leurs taux d'achèvement scolaire ; accroître la qualité de l'éducation en renforçant les capacités des enseignants et en élargissant l'accès aux solutions d'apprentissage numérique ; contribuer au renforcement de la sécurité à l'école et de l'éducation dans les situations d'urgence en vue d'accroître la résilience du système ; et fournir des données probantes sur les besoins éducatifs et les lacunes en matière d'accès à l'éducation des groupes vulnérables, dont les enfants susceptibles d'abandonner leurs études, les enfants et les adolescents déscolarisés, et les enfants handicapés ;

c) Examiner les lois et politiques et mener des recherches auprès des adolescents et des jeunes déscolarisés afin de comprendre les principales raisons de leur décrochage et leur expérience en matière d'emploi et d'éducation de la deuxième chance ; étendre l'éducation de la deuxième chance et la formation pratique aux adolescents à risque et handicapés, en s'appuyant sur les options existantes ; et susciter la collaboration intersectorielle et la participation du secteur privé.

32. L'UNICEF œuvrera de concert avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information et la Commission pour la petite enfance à remédier à la perte d'apprentissage due à la pandémie de COVID-19. Ce partenariat contribuera à l'identification des enfants les plus touchés par la fermeture des établissements scolaires, au renforcement des capacités des enseignants et à la proposition de solutions d'apprentissage correctives et adaptées. L'UNICEF nouera en outre des partenariats avec des organisations de la société civile afin d'être présent dans les établissements scolaires des communautés difficiles d'accès, et avec le secteur privé pour mettre au point des solutions visant à accroître la connectivité des écoles et à fournir des formations et des possibilités d'emploi aux adolescents à risque.

Survie et épanouissement

33. Le programme vise à faire en sorte que les jeunes enfants aient plus de possibilités d'être en bonne santé et que les adolescents bénéficient d'un meilleur accès aux services sensibles au genre. Des efforts seront également consentis pour réduire la stigmatisation associée aux problèmes de santé mentale et aux comportements à risque des adolescents et adolescentes, en s'attaquant aux normes sociales néfastes, en améliorant l'accès aux services et la qualité de ces derniers, et en facilitant la demande de services de la part des adolescents. Deux axes de travail ont été définis :

a) Promouvoir la bonne santé dans la petite enfance en facilitant l'accès aux services intégrés et de qualité en matière de nutrition et de santé, lesquels promeuvent les bonnes pratiques nutritionnelles, l'allaitement maternel, l'alimentation d'appoint et l'activité physique ;

b) Promouvoir l'accès des adolescents aux services de santé, accroître la sécurité des adolescents en renforçant les capacités des services de santé afin de les rendre sensibles au genre, plaider en faveur de la suppression des obstacles juridiques à l'accès des adolescents aux services de santé (notamment de santé mentale), mobiliser les parents d'adolescents en vue de réduire les comportements à risque, et encourager la participation constructive des adolescents à risque.

34. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de la santé et du bien-être, le secteur universitaire, le secteur privé et les organisations de la société civile pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des adolescents, mettre à jour les politiques de nutrition et de santé, renforcer les capacités du personnel sanitaire, augmenter le nombre d'établissements possédant le statut « d'hôpital ami des bébés », et renforcer les capacités du réseau pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à mener des activités de sensibilisation auprès des ménages dans les régions difficiles d'accès. L'UNICEF encouragera les interventions visant à changer les comportements, encadrera la fourniture de services de santé mentale innovants pour les adolescents et renforcera les mécanismes d'orientation intersectoriels.

Politique sociale

35. Le programme a pour ambition de voir tous les enfants jamaïcains vivre à l'abri de la pauvreté et accéder à la protection sociale et aux services connexes. La réalisation stratégique globale escomptée est que, d'ici à 2026, les enfants – en particulier ceux qui sont issus des ménages les plus pauvres, présentent un handicap, ou dont la mère est une adolescente, ainsi que ceux qui sont gravement touchés par la crise de la COVID-19 – accèdent en plus grand nombre aux services de base et de protection sociale équitables et de qualité.

36. L'UNICEF contribuera à faire en sorte que les enfants aient un meilleur accès à des services sociaux de qualité, dotés de ressources suffisantes, réactifs aux chocs et adaptés aux besoins des familles. La mise en œuvre du programme reposera sur deux axes de travail :

a) Faire en sorte que les ressources nationales soient mieux au service des enfants en renforçant la transparence budgétaire du Gouvernement, en surveillant les investissements publics dans les principaux secteurs concernant les enfants, en utilisant des outils de diagnostic pour repérer et supprimer les goulots d'étranglement liés aux dépenses, et en plaidant pour que les dépenses en faveur des enfants soient plus importantes, efficaces et équitables ;

b) Investir dans le renforcement des systèmes de protection sociale afin qu'ils soient plus réactifs aux chocs, accessibles et adaptés aux besoins des familles vivant dans la pauvreté, des familles ayant des enfants handicapés, et des parents adolescents, en prenant en considération l'exposition aux risques climatiques et environnementaux.

37. L'UNICEF apportera une assistance technique au Ministère du travail et de la sécurité sociale pour l'aider à améliorer les mécanismes et les systèmes d'information des programmes de protection sociale, afin que ces derniers incluent les enfants les plus défavorisés. Le programme renforcera les mécanismes adaptés aux enfants et réactifs aux chocs afin qu'ils atteignent les familles très vulnérables dans les situations d'urgence. Afin de contribuer à ce que les ressources publiques ciblant les enfants soient adéquatement et équitablement réparties, l'UNICEF collaborera avec les ministères de tutelle et le Ministère des finances et des services publics. L'organisation œuvrera à mobiliser les institutions financières internationales pour que le développement du capital humain fasse l'objet d'investissements plus importants.

Action et résilience climatiques

38. Cette composante du programme vise à s'attaquer aux facteurs environnementaux et socioéconomiques spécifiques de la vulnérabilité des enfants. Un soutien sera offert au Gouvernement et aux parties prenantes dans la mise en œuvre de politiques et de programmes sensibles au genre, adaptés aux enfants et tenant compte des risques, lesquels promeuvent le caractère urgent et participatif de l'action climatique et du développement durable. Les efforts viseront à améliorer la résilience des enfants et des communautés, y compris dans les situations d'urgence. Deux axes de travail seront privilégiés à cette fin :

a) Renforcement des capacités du Gouvernement et des communautés afin de soutenir l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes climatiques adaptés aux enfants à l'aide des mesures suivantes : i) production de données probantes afin de montrer de quelle manière le changement et les catastrophes climatiques affectent les enfants, et cartographie des politiques existantes en matière d'adaptation au changement climatique ; ii) fourniture d'une assistance technique contribuant à l'élaboration de politiques et de programmes climatiques adaptés aux enfants ; iii) appui à la participation des enfants et des jeunes aux processus décisionnels concernant le climat, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, y compris en plaidant en faveur de l'établissement de mécanismes institutionnels de dialogue ; et iv) amélioration du traitement des questions climatiques dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire pour les rendre plus pertinents et davantage orientés vers l'action ;

b) Renforcement des capacités et des mécanismes de coordination des parties prenantes nationales afin de mettre en œuvre des programmes adaptés aux enfants visant à améliorer la résilience, la réactivité aux chocs, et la préparation aux situations d'urgence ; fourniture de capacités techniques en vue de garantir l'accès des enfants touchés par les situations d'urgence aux programmes de protection sociale réactifs aux chocs, lesquels sont plus accessibles et adaptés à leurs besoins.

39. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information en vue d'améliorer le traitement des questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans les programmes scolaires. La collaboration de l'UNICEF avec le Ministère du logement, de la rénovation urbaine, de l'environnement et du changement climatique promouvra les plateformes participatives grâce auxquelles la voix des enfants se fait entendre et est prise en considération par les décideurs. Des efforts seront déployés afin d'examiner l'adoption de solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique, dont la télédétection et les énergies durables. Le travail de l'UNICEF avec le Bureau de préparation aux catastrophes et de gestion des situations d'urgence visera à améliorer les mécanismes de coordination de la préparation et d'intervention.

Efficacité du programme

40. L'UNICEF s'appuiera sur des axes de travail intersectoriels pour améliorer les résultats d'ensemble du programme de pays et pour mettre à profit les résultats en faveur des enfants à tous les niveaux. Cette composante, qui soutient l'exécution du programme et la gestion axée sur les résultats, couvre la planification et la fourniture de données probantes, le suivi et l'évaluation, le plaidoyer et la communication stratégiques, la mobilisation de ressources et les partenariats.

41. Le programme de pays s'appuiera sur la planification et la production de données probantes, ainsi que sur le suivi et l'évaluation, pour analyser les résultats et cibler les programmes qui bénéficieront aux enfants les plus exclus et défavorisés. Des recherches centrées sur les enfants seront menées pour éclairer l'élaboration des

politiques et améliorer les capacités nationales en matière de production de données opportunes, de qualité, ventilées et sensibles au genre.

42. L'UNICEF cultivera des partenariats stratégiques pour accroître redynamiser la promotion de la réalisation des droits des enfants. De nouvelles alliances stratégiques seront nouées avec le secteur privé aux fins de développement et d'innovation. Une attention prioritaire sera accordée à la coopération avec d'autres pays de la région afin de produire des connaissances et de les partager, de mobiliser des ressources et d'obtenir des soutiens.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Protection de l'enfance	825	5 700	6 525
Éducation	650	4 000	4 650
Survie et épanouissement	575	2 700	3 275
Politique sociale	400	1 200	1 600
Action et résilience climatiques	400	600	1 000
Efficacité du programme	1 400	800	2 200
Total	4 250	15 000	19 250

Administration du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de redevabilité envers le Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des personnels d'encadrement au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

44. L'UNICEF surveillera les résultats en vue d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, et de définir des mesures appropriées d'atténuation et de contrôle des risques.

45. L'UNICEF emploiera des outils institutionnels pour atténuer les risques qui compromettent le plus la continuité du programme et des opérations. Une stratégie de mobilisation des ressources sera mise au point et fera l'objet d'un suivi.

46. L'UNICEF soutiendra les mécanismes d'alerte rapide aux fins de détection et d'intervention en temps voulu face aux menaces posées par le changement climatique, les troubles sociaux et les crises économiques.

Suivi, apprentissage et évaluation

47. En coopération avec les ministères de tutelle, les organismes apparentés des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF renforcera les capacités nationales nécessaires pour recueillir, analyser et utiliser les données de manière systématique en vue d'éclairer et de surveiller les décisions politiques, d'informer sur la situation

des enfants et des adolescents, et de suivre les progrès vers la réalisation des droits des enfants, en s'attachant à mesurer la réduction des goulots d'étranglement et des obstacles. Une approche à quatre volets sera adoptée :

a) Suivi à haute fréquence des actions menées sur le terrain et des réalisations du programme de pays, lequel repose sur les rapports trimestriels des partenaires, des enquêtes et des évaluations périodiques auprès des populations touchées, les retours d'information directs de ces dernières, formulés dans des discussions de groupe ou via des services de SMS ;

b) Suivi des résultats du programme à l'aide d'examens semestriels et annuels auxquels participent les partenaires et les parties prenantes ;

c) Suivi de la situation en partenariat avec l'Institut statistique de Jamaïque et les ministères de tutelle. Il est nécessaire à cette fin d'appuyer l'élaboration et la réalisation d'enquêtes et de recensements nationaux, dont les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, afin de recueillir des données apportant un éclairage sur les privations subies par les enfants, et de renforcer les systèmes administratifs nationaux de données ;

d) Une évaluation centrée sur i) le renforcement des systèmes nationaux d'évaluation pour qu'ils soient adaptés aux besoins des enfants, ii) l'évaluation des activités visant la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux liés au mandat de l'UNICEF, iii) la production de données probantes afin d'éclairer les processus nationaux et les rapports sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, et iv) le plaidoyer en faveur d'évaluations dirigées par le pays et l'utilisation des données probantes qui en résultent. Trois évaluations thématiques et une évaluation du programme de pays seront réalisées.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la Jamaïque et l'UNICEF, 2022-2026

Convention relative aux droits de l'enfant : tous les articles.

Objectifs de développement durable : 1 à 5, 8, 13 et 16

Priorités nationales : L'objectif 1 (les Jamaïcains disposent des moyens nécessaires pour réaliser leur plein potentiel) et l'objectif 2 (la société jamaïcaine est sûre, soudée et juste) du Plan de développement national intitulé « Vision 2030 »

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre plurinational de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNMSDCF) faisant intervenir l'UNICEF

Priorité stratégique 1 : Prospérité partagée et résilience économique

Réalisation 1 : L'écosystème des affaires, plus productif et compétitif, est conçu pour améliorer le niveau de vie et le bien-être de la population.

Priorité stratégique 2 : Égalité, bien-être et ne laisser personne de côté

Réalisation 3 : Les gouvernements nationaux et les institutions régionales utilisent des données pertinentes pour élaborer et adopter les politiques et les lois visant à éliminer la discrimination, remédier aux inégalités structurelles, et garantir l'avancement des personnes les plus laissées de côté.

Réalisation 4 : Les habitants des Caraïbes bénéficient d'un accès équitable aux services de protection sociale, d'éducation, de santé et de soins. Ces services sont universels, de qualité et réactifs aux chocs, et utilisés par tous dans les mêmes conditions d'égalité.

Priorité stratégique 3 : Résilience au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles

Réalisation 5 : Les peuples, communautés et institutions des Caraïbes améliorent leur capacité d'adaptation en vue de gérer les risques de catastrophe, de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets de manière inclusive et sensible au genre.

Réalisation 6 : Les pays des Caraïbes gèrent leurs ressources et leurs écosystèmes naturels de façon à renforcer leur résilience, tout en améliorant la prospérité et la résilience des peuples et des communautés qui dépendent d'eux.

Priorité stratégique 4 : Paix, sécurité, justice et État de droit

Réalisation 7 : Les lois, politiques, institutions et systèmes régionaux et nationaux élargissent l'accès à la justice et promeuvent la paix, la cohésion sociale et la sécurité.

Réalisation 8 : Les peuples et les communautés des Caraïbes contribuent activement à l'établissement et au maintien de sociétés plus sûres, justes, inclusives et équitables, et en tirent parti.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalizations énoncées dans l'UNMSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
7 et 8	1. Protection de l'enfance : D'ici à 2026, les enfants, en particulier ceux qui sont vulnérables, grandissent dans des environnements plus sûrs, et ceux qui subissent la violence bénéficient d'un accès amélioré à des services de qualité et sensibles au genre en matière de soutien, de soin et de justice, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants (âgés de 1 à 14 ans) victimes de châtements corporels et/ou de violences psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent (indicateur 16.2.1 des objectifs de développement durable)</p> <p>NR : 84,6 % (garçons, 87 % et filles, 82 % ; quintile le plus pauvre, 90 % ; quintile le plus riche, 76 %) ; NC : 65 %</p>	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)/Enquête sur les conditions de vie en Jamaïque	<p>Produit 1 : Le système de protection de l'enfance en Jamaïque est renforcé afin de garantir aux filles et aux garçons un accès amélioré et équitable à des services résilients, de qualité et sensibles au genre en matière de prévention et de lutte contre la violence, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>Produit 2 : Un nombre plus élevé de communautés, de parents et d'enfants soutiennent les normes sociales et de genre positives, et possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour avoir des comportements non violents et</p>	<p>Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information</p> <p>Agence de protection de l'enfance et des services à la famille</p> <p>Commission nationale de soutien parental</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de la sécurité nationale</p> <p>Association jamaïcaine des travailleurs sociaux</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Secteur privé</p>	825	5 700	6 525
		<p>Proportion d'adolescentes et de jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) ayant été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie (indicateur 16.2.3 des objectifs de développement durable)</p> <p>NR : 6,5 % ; NC : 3 %</p>	<p>Enquête sur la santé procréative</p> <p>Enquête sur la santé des femmes</p>					
		<p>Nombre d'enfants victimes d'homicides volontaires</p> <p>NR : 45 (2019) ; NC : réduction de 50 %</p>	Observatoire jamaïcain du crime					

Réalizations énoncées dans l'UNMSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				demander de l'aide le cas échéant, y compris dans les situations d'urgence.				
1, 3 et 4	2. Éducation : D'ici à 2026, les enfants et les adolescents, en particulier ceux qui sont handicapés et/ou vivent dans la pauvreté, ont un accès amélioré aux possibilités et aux services d'éducation résilients, équitables, inclusifs et de qualité, lesquels promeuvent le renforcement des résultats d'apprentissage ainsi que des compétences pratiques et professionnelles, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants (âgés de 36 à 59 mois) dont le développement est en bonne voie dans au moins quatre domaines : lecture, écriture et calcul, développement physique, développement socioémotionnel, et apprentissage (indicateur 4.2.1 des objectifs de développement durable)</p> <p>NR : 89 % (filles, 93 % et garçons, 86 % ; quintile le plus pauvre, 79 % ; quintile le plus riche, 97 %) NC : 93 %</p> <p>Taux net de fréquentation dans le secondaire</p> <p>NR : 83 % (garçons, 81 % et filles, 84 % ; quintile le plus pauvre, 69 % ; quintile le plus riche, 90 %) NC : 90 %</p> <p>Pourcentage d'adolescents et de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés et ne suivent pas de formation professionnelle</p>	MICS Enquête sur les conditions de vie en Jamaïque Données de l'évaluation nationale	<p>Produit 1 : Les capacités des parties prenantes en matière de développement de la petite enfance sont renforcées pour garantir que les jeunes garçons et filles, en particulier ceux qui sont handicapés et/ou vivent dans la pauvreté, bénéficient de politiques d'éducation et de développement de la petite enfance, et de services connexes de qualité, équitables, résilients et inclusifs, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>Produit 2 :</p>	<p>Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information</p> <p>Commission pour la petite enfance</p> <p>HEART/NTA</p> <p>Organisation du secteur privé de la Jamaïque et autres parties prenantes du secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Banque mondiale</p>	650	4 000	4 650

<i>Réalisations énoncées dans l'UNMSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		(indicateur 8.6.1 des objectifs de développement durable) NR : 34,9 % (hommes, 38,8 % ; femmes, 31 %) NC : 25 % Proportion d'enfants qui, au terme de l'enseignement primaire, ont acquis à tout le moins un minimum de compétences en mathématiques et en anglais NR : 65 % NC : 80 %		Le système éducatif est renforcé pour fournir des services d'éducation résilients, équitables, inclusifs, de qualité et pertinents, qui accordent une attention particulière aux enfants handicapés, susceptibles d'abandonner leurs études ou déscolarisés, ainsi qu'à ceux qui sont touchés par des situations d'urgence.				

Réalizations énoncées dans l'UNMSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				Produit 3 : Le Gouvernement et les partenaires du secteur privé ont amélioré l'accès aux possibilités des adolescentes et des adolescents à risque issus des communautés les plus vulnérables et violentes, afin qu'ils acquièrent des compétences pratiques, suivent un apprentissage, améliorent leur aptitude à l'emploi, et se joignent à la population active.				
3 et 4	3. Survie et épanouissement : D'ici à 2026, les jeunes enfants ont plus de possibilités d'être en bonne santé tandis que les adolescents bénéficient d'un meilleur accès aux services	Taux de natalité chez les adolescentes, pour 1 000 adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) NR : 70 naissances pour 1 000 adolescentes NC : 60 naissances pour 1 000 adolescentes Pourcentage d'adolescentes et d'adolescents vivant avec	Rapport d'évaluation du programme Rapports administratifs Enquête sur la santé procréative MICS Enquête mondiale sur	Produit 1 : Les enfants ont un accès amélioré aux services intégrés de qualité en matière de nutrition et de santé, lesquels promeuvent les bonnes pratiques nutritionnelles,	Ministère de la santé et du bien-être Commission nationale de la planification familiale Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information Université des	575	2 700	3 275

<i>Réalisations énoncées dans l'UNMSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	sensibles au genre et réduisent leurs comportements à risque, y compris dans les situations d'urgence.	<p>le VIH qui suivent un traitement antirétroviral</p> <p>NR : 24,8 % NC : 40 %</p> <p>Pourcentage d'adolescentes et d'adolescents qui ont sérieusement envisagé de se suicider</p> <p>NR : 25 % NC : 10 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons (âgés de moins de 6 mois) exclusivement allaités au sein</p> <p>NR : 23,8 % NC : 35 %</p>	<p>les établissements scolaires</p> <p>U-Report</p>	<p>l'allaitement maternel, l'alimentation d'appoint et l'activité physique, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>Produit 2 : Les adolescentes et les adolescents accèdent à des services sensibles au genre pour prendre soin de leur santé et leur bien-être, et sont à même de se mobiliser et de plaider en faveur de leurs droits, y compris dans les situations d'urgence.</p>	<p>Indes occidentales</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Organisation du secteur privé de la Jamaïque et autres parties prenantes du secteur privé</p>			

Réalizations énoncées dans l'UNMSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
3 et 4	4. Politique sociale : D'ici à 2026, les enfants – en particulier ceux qui sont issus des ménages les plus pauvres, présentent un handicap, ou dont la mère est une adolescente – accèdent en plus grand nombre aux services de protection sociale équitables et de qualité, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Proportion d'enfants (quintile le plus bas) couverts par les systèmes/le socle de protection sociale (programmes PATH ou Poor Relief)</p> <p>NR : 54,2 % NC : 70 %</p> <p>Part des dépenses publiques affectées aux services d'assistance sociale destinés aux enfants</p> <p>NR : 0,7 % du produit intérieur brut – assistance sociale aux enfants NC : 1,5 %</p> <p>Proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté national (indicateur 1.2.1 des objectifs de développement durable)</p> <p>NR : 15,7 % NC : 10 %</p>	<p>Rapports du Gouvernement/ examen des dépenses publiques</p> <p>Enquête sur les conditions de vie en Jamaïque</p> <p>Enquête économique et sociale en Jamaïque</p>	<p>Produit 1 : Le système de protection sociale est plus réactif aux chocs et sensible au genre, accessible et adapté aux besoins des familles vivant dans la pauvreté et/ou ayant des enfants handicapés, et des enfants de mères adolescentes.</p> <p>Produit 2 : Les capacités des institutions gouvernementales à suivre et à analyser l'efficacité, l'efficacité et l'effectivité des investissements publics en faveur de l'enfance et de l'adolescence sont renforcées.</p>	<p>Ministère du travail et de la sécurité sociale</p> <p>Conseil jamaïcain pour les personnes handicapées</p> <p>Institut de planification de la Jamaïque</p> <p>Ministère des finances et des services publics</p> <p>Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information</p> <p>Ministère de la santé et du bien-être</p>	400	1 200	1 600
5 et 6	5. Changement et résilience climatiques D'ici à 2026, le Gouvernement et les parties	Nombre de politiques et de programmes adaptés aux enfants élaborés, financés et mis en œuvre aux niveaux national,	<p>Rapport annuel du bureau de pays</p> <p>Plans de préparation</p>	Produit 1 : Les capacités du Gouvernement et des communautés (y compris les	Ministère de l'éducation, de la jeunesse et de l'information	400	600	1 000

<i>Réalisations énoncées dans l'UNMSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	<p>prenantes mettent en œuvre des politiques et des programmes adaptés aux enfants et tenant compte des risques, et comptent sur la participation des enfants et des communautés pour promouvoir l'action climatique et le développement durable et pour améliorer la résilience, y compris dans les situations d'urgence.</p>	<p>infranational et/ou sectoriel.</p> <p>NR : 4 NC : 10</p>	<p>sectoriels et nationaux</p> <p>Rapports sectoriels</p>	<p>enfants et les adolescents) sont renforcées pour soutenir l'élaboration, le financement, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de programmes climatiques adaptés aux enfants et sensibles au genre.</p> <p>Produit 2 : Les capacités des parties prenantes nationales en matière de programmation tenant compte des risques sont renforcées afin de mieux protéger les enfants et les adolescents de l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique.</p>	<p>Ministère du logement, de la rénovation urbaine, de l'environnement et du changement climatique</p> <p>Société civile</p> <p>Bureau de préparation aux catastrophes et de gestion des situations d'urgence</p> <p>Ministère du travail et de la sécurité sociale</p> <p>Organisation du secteur privé de la Jamaïque et autres parties prenantes du secteur privé</p>			

<i>Réalisations énoncées dans l'UNMSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
3	6. Efficacité du programme : D'ici à 2026, la production de données probantes et le plaidoyer en faveur de la prise de décisions d'action publique fondées sur des données probantes sont renforcés.	Pourcentage de couverture des données satisfaisante pour 37 indicateurs des objectifs de développement durable centrés sur les enfants conformément aux normes internationales en matière de communication concernant ces objectifs (indicateur 17.18.1 des objectifs de développement durable). NR : 40 % NC : 75 %	Base de données des objectifs de développement durable		Institut statistique de Jamaïque Institut de planification de la Jamaïque	1 400	800	2 200
Montant total des ressources						4 250	15 000	19 250